



Ref Communiqué n° 2016-01 du 01/02/16
De Fédération Interco Cfdt
Mots clés Sapeurs-pompiers volontaires, PFRS,
Sujet **Le gâchi de « La Prestation de Fidélisation et de Reconnaissance des Sapeurs-Pompiers Volontaires ».**

Début du communiqué

La Prestation de Fidélisation et de Reconnaissance des Sapeurs-Pompiers Volontaires devient « profonde faillite réalisée »

Historique : la prestation de fidélisation et de reconnaissance a été initiée par la Fédération nationale des sapeurs-pompiers volontaires. Ce dispositif instauré par le décret 2005-1150 du 13 septembre 2005 a pour objectif la constitution et le service d'une rente viagère (non imposable et non soumise à contribution sociale) aux sapeurs-pompiers volontaires ayant accompli au moins 20 ans de service. Son financement est assuré par :

- Une cotisation personnelle annuelle obligatoire
- Une cotisation personnelle facultative
- Une contribution publique à la charge des SDIS donc de **l'argent public**

Une fois cet argent collecté, c'est l'**APFR** (Association nationale pour la PFR des SPV), composée d'élus de la Fédération des sapeurs-pompiers volontaires et de l'**ADF** (Association des départements de France), et la **CNP** (organisme d'assurance) qui administre et gère cette manne financière.

Bilan : L'assemblée générale de l'APFR s'est réunie le 30 novembre dernier et, a acté un déficit structurel du régime de capitalisation de **33 M** d'euros en 2015 et d'un besoin de financement de **111 M** d'euros en l'absence de mesures en 2016.

Un bien bel exemple d'une parfaite gestion des deniers publics dans un contexte de contraintes budgétaires multiples !

La Cfdt a été le seul syndicat à s'opposer à la mise en place de ce dispositif scabreux, coûteux et inefficace !

Fédération Interco Cfdt - 47,49 avenue Simon Bolivar - 75950 Paris cedex 19

☎ +33 (0)1 56 41 52 52 - 📠 +33 (0)1 56 41 52 51

✉ interco@cfdt.fr – <https://interco.cfdt.fr>

La CFDT a été la seule organisation syndicale à demander régulièrement des bilans d'activité chiffrés dans le cadre de la Conférence nationale des SDIS, recevant à chaque fois une fin de non-recevoir. La CFDT prônait un avantage retraite soumis à contribution à la solidarité nationale juste et pérenne.

L'objectif majeur, fidéliser les SPV n'est pas atteint, mais le dispositif perdure ; Le nombre de SPV est en baisse très significative depuis 10 ans, à noter une légère embellie entre 2014 et 2015 de 0,75% obtenue par l'abondement de millions d'euros injectés par les SDIS dans le cadre d'une campagne nationale en faveur du volontariat.

L'heure du pragmatisme est venue, la problématique va bien au-delà de la simple PFR, le modèle de sécurité civile tel qu'il est conçu est désuet, ne correspond plus aux besoins de notre société !

Paris le 01/02/2016

Contact presse : Thierry Foltier – 06 81 61 32 11

Fin du communiqué

La fédération nationale Interco regroupe l'ensemble des organisations syndicales CFDT de la Fonction Publique Territoriale, des services publics concédés, des Offices Publics de l'Habitat, des ministères de l'Intérieur, de la Justice, de la Solidarité, des Affaires Étrangères. Elle fédère 109 syndicats totalisant 62000 adhérents.

Secrétaire Générale : Claire Le Calonnec